

I.—PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS AUX AUTRES PAYS PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA DEPUIS LA GUERRE

Pays	Prêt et crédits d'exportation consentis	Montant net souscrit ¹			Montant encore à verser le 31 décembre 1947
		1945	1946	1947	
(millions de dollars)					
A. CRÉDITS D'EXPORTATION—					
France.....	242.5	34.9	108.9	54.6	44.1
Pays-Bas.....	125.0	29.8	34.2	40.6	20.4
Belgique.....	100.0	22.5	30.1	12.3	35.1
Chine.....	60.0	—	16.5	16.1	27.4
Norvège.....	30.0	6.2	10.2	3.6	10.0
Tchécoslovaquie.....	19.0	0.7	3.2	8.2	6.9
Indes néerlandaises.....	15.0	0.6	4.8	4.6	5.0
Union des républiques socialistes soviétiques.....	3.0	9.9	1.8	—	0.1
TOTAUX, PAYS ÉTRANGERS.....	594.5	104.6	209.7	140.0	146.9
B. PRÊT AU ROYAUME-UNI.....	1,250.0	—	540.0	423.0	287.0

¹ Le montant net souscrit comprend les avances intérimaires ainsi que les sommes touchées à même les prêts au compte des crédits à l'exportation, moins les remboursements d'avances et de prêts intérimaires. Toutes les avances ont été remboursées avant le 31 décembre 1947, sauf un montant de \$8,800,000 à l'Union des républiques socialistes soviétiques.

En bref, l'excédent du Canada au chapitre du commerce de marchandises avec le Royaume-Uni s'établit à 564 millions de dollars en 1947, contre 231 millions en moyenne de 1935 à 1939. Par ailleurs, le déficit du commerce avec les États-Unis est de 918 millions en 1947, soit plus de onze fois la moyenne de 1935-1939. Ainsi, malgré le petit surplus général en 1947, les rentrées de dollars américains sont fort inférieures aux sorties et les réserves canadiennes d'or et de dollars américains baissent de 1,245 millions au 31 décembre 1946 à 500 millions environ un an plus tard.

La situation du change se gâtant, il a fallu adopter le 17 novembre 1947 un programme en vue de conserver et d'amasser des dollars et dont voici les grands points: interdiction d'importer certains articles de luxe; contingentement des importations de plusieurs autres denrées; imposition d'une taxe d'accise de 25 p. 100 sur plusieurs produits durables de consommation afin d'en réduire la demande domestique; restriction des fonds consentis aux particuliers pour voyages de plaisir en pays du dollar; réglementation de l'importation de biens-capitaux afin d'encourager l'expansion des industries exportatrices; et aide à l'industrie minière de l'or.

Grâce aux forts montants de dollars américains affectés aux achats au Canada par l'Administration de la collaboration économique, établie par les États-Unis en avril 1948, les exportations se maintiendront probablement à un niveau plus élevé qu'il n'aurait été possible autrement. La reconstruction des pays de l'Europe occidentale revêt un intérêt vital pour le Canada et les approvisionnements fournis par le Canada grâce à l'Administration de la collaboration économique aideront beaucoup au relèvement de ces anciens consommateurs et à la restauration du commerce plurilatéral.

Outre les mesures prises par l'Administration de la collaboration économique, il y a eu deux conférences importantes sur le commerce dont les résultats, après le rétablissement de l'Europe occidentale et d'autres régions, peuvent causer de durables et capitales répercussions sur le commerce canadien. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, signé par le Canada et 22 autres pays, à Genève, le